

CCAS
DE VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 10
Procurations : 2
Absents : 5
Date de convocation :
10/10/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi dix-sept octobre à 18h00, le Conseil d'administration du CCAS de Villeneuve-lès-Maguelone s'est assemblé dans la salle Nelson Mandela, sous la présidence de Véronique NEGRET, Présidente.

OBJET :

**BUDGET EHPAD MATHILDE LAURENT
EXERCICE 2023
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Présents : Véronique NEGRET, Marie-Anne BEAUMONT, Serge DESSEIGNE, Arnaud FLEURY, Marie-Rose NAVIO, Béatrix GUERRERO, Nathalie WOLFARD, Laurence ROUSSEL, Stéphane TOMAS, Xavier BARRANDON

Procurations : Laëtitia MEDDAS (procuration Arnaud FLEURY), Frédéric VABRE (procuration Nathalie WOLFARD)

Excusés : Noël SEGURA, Malika EL BAGHDADI

Absents : Abdelhak HARRAGA, Virginie MARTOS-FERRARA, Geneviève BERIN

SUR proposition de sa Présidente,

Le Conseil d'Administration du CCAS à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 applicable au budget de l'EHPAD Mathilde Laurent de l'exercice en cours et telle que détaillée dans le tableau ci-joint.

CHARGE Madame la Présidente de transmettre la présente à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FAIT A VILLENEUVE LES MAGUELONE LE 17 OCTOBRE 2023

POUR COPIE CONFORME

LA PRESIDENTE CERTIFIE CONFORME LE CARACTERE EXECUTOIRE DE LA PRESENTE DELIBERATION.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 19 OCT. 2023 -
Et publication le 19 OCT. 2023 -

**Véronique NEGRET,
Présidente du CCAS,
Vice-présidente de Montpellier
Méditerranée Métropole**



La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet WWW.telerecours.fr

Désignation	Depenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de credit	Diminution de crédit	Augmentation de credit
EXPLOITATION				
R-002 : résultat d'execution de la section d'exploitation reporté				62 819,74 €
Total R 002 : Résultat d'execution de la section d'exploitation reporte				62 819,74 €
D-641 : Rémunération du personnel		98 731,98 €		
Total D 012 :Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel		98 731,98 €		
D-61357 : location matériel medical				
D-61681 : Primes assurances personnel				
D-6188 :Autres frais divers				
D-673 : titres annules N-1		16 247,85 €		
Total D 016 :Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure		16 247,85 €		
R-6419 : Remboursement sur rémunération du personnel				15 092,65 €
R -7352281 - Dépt Autr. tarifs journaliers				37 067,44 €
R-773 : mandats annulés n-1				
Total R 018 :Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation				52 160,09 €
TOTAL EXPLOITATION		114 979,83 €		114 979,83 €
INVESTISSEMENT				
D-2181 : Installations générales, agencement et aménagements		12 300,56 €		
D-2188 :Autres immobilisations corporelles		64 499,40 €		
D-2183 : Materiel informatique		2 216,96 €		
Total D 022 : titre 2 : Acquisition de l'élément de l'actif immobilisé		79 016,92 €		
R-032 : CAF				79 016,92 €
Total R-032 : CAF				79 016,92 €
TOTAL INVESTISSEMENT		79 016,92 €		79 016,92 €
TOTAL GENERAL		193 996,75 €		193 996,75 €

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 1.9.OCT. 2023 -
Et publication le 7.9.OCT. 2023 -